

Monsieur le Président
SMTC
3 rue Malakoff
38000 GRENOBLE

Eybens, le 12 juillet 2017

Objet : nouvelle tarification

Monsieur le Président,

Alertes est une association dont l'article deux de ses statuts précise « *qu'elle a pour but une meilleure qualité de vie des personnes âgées, que ce soit au domicile ou en établissement, en intégrant dans ses propositions le phénomène historiquement inédit du vieillissement de la population.* » Son originalité tient en ce qu'elle a dès sa création regroupé de nombreux acteurs intervenant en gérontologie à titre personnel ou institutionnel.

Alertes a été l'une des associations les plus actives en faveur de la gratuité pour les personnes âgées.

Suite à la publication dans la presse des décisions de votre Conseil d'administration concernant les tarifs 2017-2018, de nombreux adhérents nous ont interpellés pour nous faire part à la fois de leur désaccord, de leur mécontentement voire de leur colère ou pour le moins de leur incompréhension.

Evidemment l'augmentation de 278% pour les plus de 75 ans, au moment où il leur est imposé une augmentation de la CSG, le blocage des pensions et retraites, est considéré comme particulièrement injustifié.

Mais ce qui a le plus retenu l'attention, c'est l'argumentation utilisée pour justifier cette augmentation. « *Plus on progresse dans l'âge, plus on a des revenus moyens élevés. Les plus âgés sont ceux qui ont les revenus moyens les plus élevés. Si on voulait vraiment la justice sociale, c'est eux qu'on ferait payer le plus cher* » à croire qu'il en est parmi les membres de votre C.A. qui souhaitent la guerre des âges.

Certes comme le dit le rapport sur les inégalités en France 2017 : « le niveau de vie progresse avec l'âge, puis décroît légèrement après 70 ans...Phénomène nouveau : la baisse du niveau de vie avec l'âge ne se produit plus en moyenne entre 60 et 69 ans, mais entre 70 et 79 ans » Ce rapport précise : « les plus âgés sont dans une situation particulière qu'il faut prendre en compte : il est très peu probable que leur situation évolue, alors que les plus jeunes peuvent toujours espérer un avenir meilleur. »

Quant au patrimoine, on peut être propriétaire et pauvre...Le rapport cité précise : « le patrimoine médian net des anciens cadres supérieurs et professions libérales est de 396000 euros, 2,7 fois plus que celui du reste des salariés retraités (145000 euros). Le dixième des retraités le moins fortuné n'a après une vie entière de travail pas plus de 3800 euros de patrimoine au maximum. »

Enfin nous attirons votre attention sur un phénomène que votre décision ne fera qu'accentuer : celui de l'isolement social de très nombreuses personnes âgées avec les conséquences que cela entraîne au niveau de la santé, du vivre ensemble, de l'exercice de la citoyenneté, et d'une baisse prévisible des recettes pour le SMTC. C'est pourquoi notre association soutient le dispositif Monalisa.

Nous aimerions vous entretenir des conséquences de votre décision. Nous sommes particulièrement préoccupés par le nécessaire rapprochement entre générations en faveur duquel nous prenons de nombreuses initiatives. Jeunes et vieux, nous sommes embarqués dans le même bateau...Plutôt que de nous dresser les uns contre les autres, nous sommes à la recherche de tout ce qui peut nous unir...

Nous sommes à votre disposition, et vous assurons, Monsieur le Président, de notre haute considération.

Pour la Présidente
Jacqueline CHAPUIS

Le Président Fondateur
Jean GIARD

